

Préconisations de gestion pour les rapaces et ardéidés

Espèce	Statut LR RA
Aigle botté	CR
Milan royal	CR
Autour des palombes	LC
Bondrée apivore	NT
Circaète Jean-le-blanc	NT
Aigle royal	VU
Grand-duc d'Europe	VU
Vautour moine	NA
Bihoreau gris	VU
Cigogne noire	NA

Ecologie / Habitat

Les **rapaces** chassent en lisières, dans les allées et layons, les clairières et nichent à grande hauteur sur de vieux arbres ou parfois au niveau d'une fourche. Dans l'Ain, il a été observé que le grand duc niche au sol en milieu forestier.

Les **rapaces et ardéidés** sont très sensibles aux dérangements, par exemple provoqués par les travaux forestiers effectués à proximité des aires, notamment au printemps et en été, ou par une sur-fréquentation touristique.

Préconisations de gestion

- ✓ Maintenir des arbres de forme tabulaire ou étêtés, porteurs de grosses branches, capables de supporter les nids, parfois volumineux, des rapaces et ardéidés
- ✓ Maintenir une ambiance forestière autour des arbres porteurs de nid
- Assurer la tranquillité des rapaces et ardéidés en période de reproduction : mi-janvier à septembre (période à adapter selon les espèces), en évitant d'effectuer des travaux sylvicoles à proximité des nids repérés et occupés, sur un rayon d'au moins 100 mètres autour de l'arbre porteur : cette distance est donnée à titre indicatif (cf. ci-dessous pour plus de précisions)
- ✓ Maintenir des arbres isolés en lisière de forêts
- √ Favoriser les lisières étagées utilisées comme postes de chasse
- Maintenir des habitats intraforestiers tels que les clairières

Les distances ci-dessous sont données à titre indicatif et sont issues de la bibliographie. Chaque cas est unique et la distance à respecter sera à adapter selon les contextes, la topographie ou la configuration du site où les nids sont présents.

Espèces	Distance minimale de tranquillité
Milans	100 m
Cigogne noire	150 m
Aigles et circaète	200 m
Vautour moine	500 m

Pour aller plus loin: http://rapaces.lpo.fr/; http://www.cigogne-noire.fr/